

RWE

Projet solaire du Piolay

Communes de Connerré et Montfort-le-Gesnois

Lettre d'information n°2 - Juin 2025

LE MOT DU CHEF DE PROJET

Madame, Monsieur,



Alors que nous entamons une nouvelle année, je tenais à vous faire part de l'avancée du projet solaire du Piolay sur les communes de Connerré et Montfort-le-Gesnois. Les études menées sur site sont en cours de finalisation et vous sont présentées dans cette lettre.

Grâce aux résultats des études et aux échanges avec les parties-prenantes, nous avons modifié et ajusté l'implantation potentielle du parc photovoltaïque.



La prochaine étape du projet consiste à remettre le dossier auprès de la Préfecture de la Sarthe, qui étudiera la recevabilité du projet. Je prends la suite d'Aimé Boscq pour cette nouvelle étape du projet, à savoir le dépôt et le suivi de la demande de Permis de Construire.

Je reste à votre disposition afin de répondre à vos questions sur le projet par mail et sur le site internet du projet : <https://piolay.parc-solaire.com/>



Bonne lecture !

Ophélie RABREAUD,

Cheffe de projets solaires chez RWE Renouvelables France

LES CHIFFRES CLÉS DU PROJET



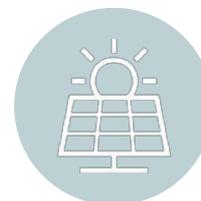
1 768
foyers

C'est le nombre de foyers que la centrale pourrait fournir en électricité (chauffage compris), soit environ 60% des besoins de Connerré et Montfort-le-Gesnois



7,2
MWc

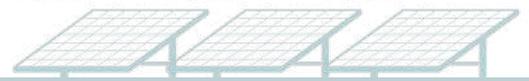
C'est la puissance du parc photovoltaïque, en conditions d'ensoleillement optimales.



40
ans

C'est le nombre d'années d'exploitation du parc solaire. A l'issue de ces 40 ans, il sera entièrement démantelé.

L'implantation prévisionnelle du projet solaire du Piolay



Les études ont été menées sur 17 hectares et leurs résultats nous ont permis de délimiter une zone de projet d'environ 10 hectares suite à la prise en compte des enjeux identifiés. Sur cette zone, les panneaux seront espacés de manière à laisser passer la lumière et à préserver la vie du sol. Le parc solaire du Piolay n'artificialisera pas le sol et participera aux objectifs de transition énergétique du territoire.



Site d'études (17 ha)

Réduction de 41% de la surface de projet



Site prévisionnel du projet (10 ha, dont 3,2 ha couverts par les panneaux)



Le bilan de la concertation

Dès le lancement du projet, nous avons engagé une démarche d'information continue auprès des élus des communes de Montfort-le-Gesnois et Connerré et des habitants du hameau du Piolay, riverains de la zone de projet. Pour ce faire, nous avons déployé plusieurs actions :



RENCONTRES ÉLUS
Décembre 2023 -
Mai 2025

Le projet a été présenté en Conseil municipal et défini comme "zone d'accélération des énergies renouvelables". La Chambre d'agriculture a également intégré cette parcelle dans son document cadre en cours de consultation.



LETTRE ET SITE WEB
Février - Mars 2024

Une lettre d'information a été distribuée dans un rayon de 2,5 km autour du projet et relayée sur le site internet des 2 communes. Un site internet a été créé en Mars 2024 pour tenir les habitants informés des grandes étapes.



PORTE À PORTE
Février 2024

Deux-tiers des riverains ont été rencontrés en porte à porte, dont 100% des riverains limitrophes au projet. La moitié y était favorable ou n'y voyait pas d'inconvénient. Des RDV complémentaires ont été menés pour définir des mesures de réduction de la visibilité potentielle.



PERMANENCE
29 février 2024

Nous avons accueilli une dizaine de personnes lors d'une permanence d'information en présence des maires de Montfort et Connerré. Cela nous a permis de répondre aux questions des participants et de présenter les différentes étapes du projet.



RDV RIVERAINS
Mars 2024

Une fois les résultats des études obtenus, une implantation plus fine a été définie. Des RDV avec des riverains ont eu lieu afin de leur présenter l'implantation et le retrait choisi par rapport aux habitations.

Les bénéfices pour votre commune

Une production d'électricité propre, sans émission de gaz à effet de serre pendant toute l'exploitation



La création d'emplois locaux pendant le chantier et la maintenance



La diversification du mix énergétique et la souveraineté énergétique du territoire



Une valorisation des terrains dégradés ou délaissés



Des revenus fiscaux pour la commune et l'intercommunalité pendant les 40 ans d'exploitation



La plantation de haies pouvant être favorables à la biodiversité du site



Retour sur les résultats des études

Afin de concevoir le projet avec le moins d'impacts sur son environnement possible (faune, flore, paysage...), une étude d'impact est en cours de finalisation, dont les résultats vous sont présentés ici.

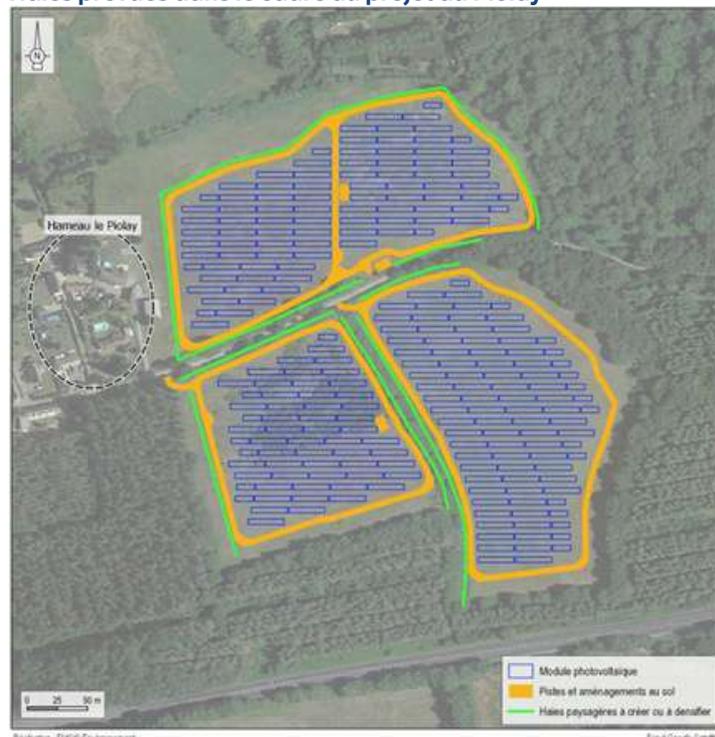
Volet paysager

L'étude paysagère, réalisée par ENCIS Environnement, analyse d'abord l'état initial dans lequel s'inscrit le projet et dresse un diagnostic des zones de visibilité potentielles du projet.

Celui-ci étant entouré d'une végétation dense, les points de visibilité du parc solaire sont très faibles. Néanmoins, l'aménagement sera perceptible depuis le hameau du Piolay.

Afin de réduire l'impact, des mesures ont été définies pour **réduire la visibilité du parc et favoriser son intégration dans le paysage**, telles que le recul vis-à-vis des habitations et la plantation et le renforcement de haies autour du parc, représentées en vert sur le schéma ci-contre.

Haies prévues dans le cadre du projet du Piolay



Des photomontages ont été réalisés afin de simuler la visibilité du parc depuis le hameau. Ils vous sont présentés ci-dessous.



L'étude paysagère conclut que, grâce à la végétation présente sur le site et aux mesures prises dans le cadre du projet (ajout et entretien des haies, choix de teintes adaptées pour les aménagements connexes...), l'impact résiduel du projet est modéré vis-à-vis du paysage.

Volet écologique

Pendant un an, le bureau d'études indépendant IEA a étudié la présence de biodiversité sur le site du Piolay via des données bibliographique et des relevés sur le site aux 4 saisons.

Sur la zone du Piolay, la partie à l'extrême nord se compose de prairies humides et de plantes typiques des zones humides liées à la proximité de l'Huisne. **Cet habitat représente un enjeu fort et sera évité par le parc photovoltaïque.**

Le reste de la zone se caractérise par des pelouses sableuses, où se trouve l'orobanche de la picride (photo ci-contre). Cet habitat représente un enjeu faible, **il est donc possible de s'y implanter en respectant les mesures nécessaires à la préservation de la flore.**



Pelouse sableuse sur site
©IEA

Orobanche de la picride
©Léo Giardi



Chardonneret élégant
©Lepoidesans

Concernant les espèces animales : la grenouille commune a été observée dans la zone humide au nord, ainsi que deux espèces de reptiles (le lézard à deux raies et la vipère aspic) dans les pelouses sèches.

Concernant les oiseaux et les chauves-souris, 37 espèces d'oiseaux ont été observées en période de reproduction (tel que le Chardonnet élégant) et 11 espèces de chauves-souris ont été identifiées telles que la Barbastelle d'Europe et la Pipistrelle commune.

Au regard de l'évaluation des enjeux environnementaux et de la mise en place de mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de suivi en faveur des espèces identifiées, **le projet photovoltaïque représente un risque non substantiel vis-à-vis des habitats naturels, de la flore, de la faune et des zones humides.**

Des mesures environnementales et paysagères

L'étude d'impact réalisée dans le cadre du projet photovoltaïque du Piolay a permis, dans un premier temps, d'évaluer les impacts potentiels. Puis, dans un second temps, de proposer toutes les mesures nécessaires afin d'éviter, réduire ou, en dernier recours, compenser les impacts.

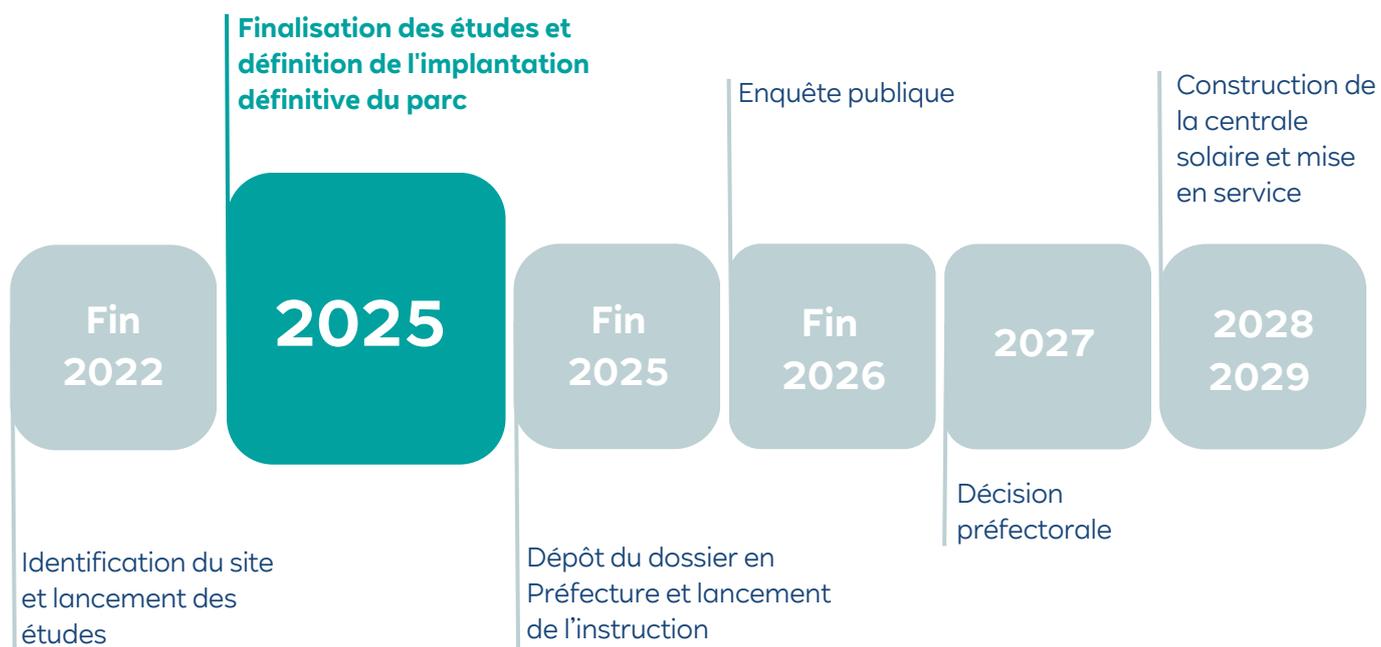
Voici les mesures environnementales et paysagères prises dans le cadre du parc photovoltaïque du Piolay :



- **Evitement** des secteurs sensibles, telles que la zone humide au nord de la zone d'études
- **Plantation de haies paysagères avec essences locales** afin de réduire la visibilité du parc solaire ;
- **Création d'ouverture dans la clôture** pour le passage de la petite faune ;
- **Adaptation du calendrier de travaux** aux enjeux écologiques ainsi qu'aux nuisances vis-à-vis des habitations proches ;
- Préservation des **lisières de forêt** pour la biodiversité ;
- Conservation **d'espaces sans panneaux solaires** au profit de certaines espèces;
- Gestion du ruissellement des eaux pluviales.

Le calendrier prévisionnel du projet

Le développement d'un projet photovoltaïque est une démarche exigeante sur le long terme. La prochaine étape est le dépôt de la demande de Permis de construire.



Retrouvez plus d'informations sur le site internet du projet :

<https://piolay.parc-solaire.com/>

Contactez la cheffe de projet



Ophélie Rabréaud
ophelie.rabreaud@rwe.com
RWE Renouvelables France
50 rue Madame Sanzillon
92100 Clichy

